



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Contentieux

Question écrite n° 38295

Texte de la question

M Jean-Marie Demange attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur les constructions édifiées sans permis de construire et en méconnaissance des règles d'urbanisme (RNU ou POS), de construction et de salubrité. Pour de telles constructions, il souhaiterait savoir si la prescription, lorsqu'elle intervient, couvre la seule absence de permis de construire ou la totalité des infractions mentionnées ci-dessus.

Données clés

Auteur : [M. Demange Jean-Marie](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38295

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Ministère attributaire : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1240